

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 7 – 11

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de 525'000.- sur le fonds régional TP affecté pour :

- **l'étude de projet définitif des mesures de priorisation bus 2012-2014 et l'étude d'avant-projet définitif des mesures 2015**
- **l'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics**

Responsable : Pierre Stampfli

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

En décembre 2012, le nouvel horaire CFF fera circuler des trains Régioexpress (RE) cadencés à la 1/2h toute la journée dans les deux directions dans les quatre gares principales du district. En correspondance avec cette offre ferroviaire, le programme de réorganisation des transports publics (programme TP) vise à garantir un réseau de transports publics cohérent et à répondre à l'objectif de report modal du Plan directeur régional (PDRN). Toutefois, compte tenu des contraintes de calendrier (voir ci-dessous), ce préavis est déposé en procédure d'urgence, conformément aux dispositions de l'article 31 al. 6 du règlement du Conseil intercommunal.

Décembre 2012 : RE à la 1/2h sur l'arc lémanique et mise en service du nouveau réseau TP régional

Calendrier indicatif pour les mesures 2012-2014

2011	2012				2013-14
4 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	Etc.
Appel d'offres et demande de crédit d'étude (préavis 7 -11)	Adjudication par lot, étude de projet définitif des mesures 2012-2014 et mise à l'enquête	Mise en soumission et demandes de crédit d'ouvrage (préavis du Conseil régional et des communes concernées)	Adjudication par lot et démarrage des travaux	Suivi des travaux	Suivi des travaux

1. Historique et contexte

L'étude d'avant-projet sommaire des mesures de priorisation des bus dans le district a été menée du mois d'août au mois d'octobre 2011, conformément au préavis 68-11. Les mesures ont été chiffrées et classées en trois échéances temporelles (2012 / 2013-2014 / 2015) en fonction de leur difficulté de mise en œuvre liées aux contraintes technique et de procédure.

Préalablement, la Ville de Nyon avait mené une étude similaire pour les mesures concernant le secteur urbain comprenant des lignes urbaines et des lignes régionales complémentaires les unes des autres. Les résultats de cette étude ont été présentés au mois de juillet aux communes reliées à la gare de Nyon par une ligne de bus.

Des propositions d'aménagement pour 155 mesures sur le réseau de bus ont été présentées par bassin versant puis discutées spécifiquement avec les communes territoriales concernées.

Une coordination avec les études en cours dans les communes a été faite et les propositions d'aménagement ont été adaptées suite à ces discussions.

Pour traiter de manière systématique l'aménagement de nouveaux arrêts, d'éléments de modération du trafic et de gabarits, une charte régionale a été élaborée. Basé sur les normes en vigueur et destiné à servir de document de référence aux communes pour la prise en compte des bus dans leurs aménagements routiers, ce document devrait être validé formellement par les Municipalités et l'Etat de Vaud d'ici fin janvier 2012.

Les services cantonaux compétents¹ ont été associés à la démarche. Une rencontre spécifique sur les propositions de mesures hors et en localité a permis de valider celles-ci au niveau technique. L'engagement financier cantonal pour les mesures hors localité devrait être traduit dans un crédit-cadre (EMPD actuellement en préparation) couvrant la période 2012-2015.

Les propositions d'aménagement à l'horizon 2015 pour l'amélioration du franchissement pour les bus des jonctions de Coppet, Gland et Rolle ont été présentées à l'Office fédéral des routes. Ces propositions améliorent le fonctionnement général des jonctions de Gland et Rolle (pour les bus et les véhicules individuels) et ne pèjore pas celui de la jonction de Coppet pour les véhicules individuels tout en l'améliorant pour les bus. Pour pouvoir être réalisées, ces propositions doivent toutefois se caler dans une vision à long terme donc nécessitent une phase d'étude d'avant-projet définitif.

Concernant le secteur de la Ville de Nyon, des mesures urgentes ont été retenues en accord avec les services techniques communaux. Leur réalisation d'ici décembre 2012 doit garantir la fiabilité des horaires dans le secteur urbain. Lorsque cela n'est pas garanti, des itinéraires de substitution ont été étudiés. De manière générale dans les secteurs urbains, les services techniques compétents des villes participent à la mise en œuvre des mesures sur leur territoire.

Au vu du retard pris dans la mise en œuvre de la ligne Gex-Divonne-Coppet, les aménagements prévus pour cette dernière sont intégrés dans le processus d'ensemble. Ces derniers ayant déjà été étudiés au stade du projet définitif (Cf préavis n° 51-09), leur coût d'étude n'est pas intégré dans le présent préavis.

Conscientes de l'enjeu du programme de réorganisation des transports publics, les communes de Céligny (GE), Gimel, Féchy et St-Oyens (ARCAM) ont décidé de participer au fonds régional affecté. Les communes de Gimel et Féchy y participent à moitié, l'autre moitié étant réservée pour une contribution à un programme similaire mis en place par l'ARCAM pour poursuivre cette réorganisation au-delà de l'Aubonne.

L'élan de solidarité des communes voisines est un argument supplémentaire pour discuter avec la commune de Bassins pour laquelle un doublement de l'offre est prévu. Dans la mesure où l'approche par la discussion ne fonctionnerait pas, il est envisagé avec notre partenaire cantonal (SM) de recourir aux moyens légaux pour inciter la commune à participer à l'effort collectif.

Le prolongement de la ligne V des TPG depuis le centre sportif de la Bécassière à Versoix jusqu'à Coppet-Rojalets est en attente de la détermination de la Direction générale de la mobilité (DGM) genevoise. Ce prolongement ne sera donc pas effectif en décembre 2012. La réservation d'une place supplémentaire à la gare de Coppet n'est toutefois pas nécessaire car son terminus se trouverait côté nord des voies CFF (collège des Rojalets).

De manière générale, l'offre en transports publics en décembre 2012 sera améliorée pour toutes les communes du district. Dans le cas où le respect des horaires serait difficile à assurer aux heures de pointe du fait de l'engorgement du réseau, notamment aux jonctions autoroutières, une offre intermédiaire serait mise en place en attendant la réalisation des mesures de priorisation plus lourdes. Cette offre intermédiaire ne devra en aucun cas diminuer l'offre existante.

¹ Service des routes (gestion du réseau, inspecteur de signalisation et le voyer) et service de la mobilité

2. Objets

2.1 Etude de projet définitif des mesures de priorisation bus 2012-2014 et étude d'avant-projet définitif des mesures 2015

Les mesures ont été classées en trois échéances temporelles (2012 / 2013-2014 / 2015) en fonction de leur difficulté de mise en œuvre (voir tableau en annexe A et cartes en annexe B).

Tableau du nombre de mesures

Bassin versant	2012-2013	2013-2014	2015	Total par bassin versant
Coppet*	28	9	4 (A1)	41
Nyon**	47	4	8	59
Gland***	21	2	3 (A1)	26
Rolle***	22	0	2 (A1)	24
Allaman****	4	0	1	5
Total selon l'échéance	122	15	18	155

* y compris les mesures de la ligne Gex-Divonne-Coppet

** y compris les mesures urgentes en Ville de Nyon pour les lignes régionales auxquelles les services techniques de la ville participent à la mise en œuvre

*** y compris les mesures spécifiques aux lignes urbaines de Gland (Transport Urbain de Gland) et Rolle (GreenBus)

**** le bassin versant d'Allaman ne comprend que les lignes 720 (Allaman / St-George) et 725 (Allaman / Saubraz)

Les prestations d'ingénieur civil et d'ingénieur en transports de la phase de projet définitif pour les mesures 2012 / 2013-2014 sont (prestations 32, 33, et 41 de la norme SIA 103) :

- Etablissement des projets définitifs (plans de situation, coupes types, etc.)
- Devis pour la soumission
- Dossier d'enquête et suivi de la mise à l'enquête le cas échéant
- Adaptation des plans suite à l'enquête le cas échéant

Les prestations d'ingénieur civil et d'ingénieur en transports de la phase d'avant-projet définitif pour les mesures 2015 sont (prestation 31 de la norme SIA 103) :

- Etablissement des avant-projets définitifs (plans de situation, coupes types, etc.)
- Devis pour le marché public de la phase de projet d'ouvrage
- Assistance pour la procédure de marché public de la phase de projet d'ouvrage (dans la mesure où la maîtrise d'ouvrage serait déléguée au Conseil régional)

Au vu de l'ampleur du nombre de mesures et des délais de calendrier, il est proposé de diviser le marché en trois lots d'une taille similaire. Il est important de respecter la logique des lignes de bus et des bassins versants dans le découpage des lots (voir chapitre 3).

2.2 Accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics

Pour le suivi de l'exécution des prestations et l'accompagnement des communes dans les procédures de projet d'ouvrage et de financement, la mobilisation de ressources humaines supplémentaires spécifiques est nécessaire au regard du nombre de mesures à traiter dans le district. Par rapport au nombre de mesures et aux tâches mentionnées plus haut, la charge de travail est estimée dans le tableau ci-dessous :

Tâches	Mesures 2012	Mesures 2013-2014	Mesures 2015	Accomp. NStCM	Coord. Ville de Nyon	Suivi travaux	Coord. Interne
# Jours	100-120	50-60	75-85	20-30	15-20	30-40	30-40

Pour un total d'environ 350-400 jours de travail pour le suivi général et intégrant les éventuels imprévus, le coût est estimé à CHF 390'000.-.

3. Lots

Lot 1 : bassin versant de la gare de Coppet

(voir cartes en annexe B)

- Ligne 811 Coppet / Prangins (de Coppet à Founex)
- Ligne 812 Coppet / Grilly
- Ligne 813 Coppet / Crassier
- Ligne 814 Coppet / Divonne / Gex (dont l'étude de projet définitif est déjà faite)
- Prolongement de la ligne V (TPG) non compris

- Estimation des travaux totaux 2012-2015 : 6.8 mio CHF* (voir tableau en annexe A)

Dont 1.6 mio CHF pour 2012-2014
Et 5.2 mio CHF pour 2015

Lot 2 : bassin versant de la gare de Nyon

(voir cartes en annexe B)

- Lignes 810 + 815 Boucle Asse & Boiron
- Ligne 811 Coppet / Prangins (de Céligny à Prangins)
- Ligne 820 Nyon / St-George

Les mesures urgentes en Ville de Nyon pour les lignes régionales sont intégrées dans le lot.

- Estimation des travaux totaux 2012-2015 : 8.1 mio CHF* (voir tableau en annexe A)

Dont 5.7 mio CHF pour 2012-2014
Et 2.4 mio CHF pour 2015

Lot 3 : bassins versants des gares de Gland, Rolle et Allaman

(voir cartes en annexe B)

- Ligne 830 Gland / Bassins
- Ligne 835 Gland / Rolle via Gilly
- Ligne 836 Gland / Rolle via Dully
- Ligne 840 Rolle / Gimel
- Ligne 846 Rolle / Allaman
- Ligne 720 Allaman / St-George
- Ligne 725 Allaman / Saubraz

Les mesures spécifiques aux lignes urbaines de Gland et Rolle ne sont pas intégrées dans le lot.

Le financement des mesures des lignes 720 et 725 devra être réglé par convention sous l'égide de l'ARCAM avec les communes concernées du district de Morges, sauf pour la commune de Gimel qui participe au fonds régional affecté.

- Estimation des travaux totaux 2012-2015 : 8.5 mio CHF* (voir tableau en annexe A)

Dont 1.9 mio CHF pour 2012-2014
Et 6.6 mio CHF pour 2015

* Estimation sur la base de l'avant-projet sommaire, y compris 15% divers et imprévus, 15% d'honoraires et 5% d'installation de chantier

4. Calendrier, organisation

3.1 Organisation

Chaque lot sera attribué à un groupement de mandataire comprenant un ingénieur civil et un ingénieur en transport.

En règle générale pour un projet de cette importance et de cette taille, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil régional afin de garantir une bonne coordination entre et au sein des trois lots, le respect de la charte pour les aménagements routiers pour les bus (voir extrait en annexe C), le respect du calendrier, et la vision d'interdépendance des mesures. Elle peut être partagée selon les situations avec les communes concernées et l'Etat de Vaud.

Pour les aménagements hors localité, la discussion est en cours avec l'Etat de Vaud (et l'OFROU au niveau des jonctions autoroutières) pour clarifier les conditions de conduite de la maîtrise d'ouvrage. Dans le cas où cette dernière ne serait pas déléguée au Conseil régional, il s'agira d'obtenir des garanties quant au nécessaire partenariat à mettre en place et aux délais de réalisation des infrastructures.

Le COPIL « transports publics » (68-11) constitué de représentants de chaque bassin versant est le maître d'ouvrage au niveau régional et délègue le suivi détaillé du travail effectué dans chaque lot aux COPIL respectifs des bassins versants.

Le groupe technique d'accompagnement est constitué des représentants techniques des villes, des représentants du service des routes et de la mobilité de l'Etat de Vaud, et sa coordination est assurée par le secrétariat général du Conseil régional sans lequel sera intégré le poste pour l'accompagnement opérationnel du programme TP. Les transporteurs (TPN, CarPostal) sont invités selon les besoins de leur expertise de terrain.

3.2 Calendrier

La mise en service du nouveau réseau est fixée à décembre 2012, lors du changement d'horaire des CFF. Les mesures indispensables telles que l'aménagement des nouveaux arrêts devront être réalisées. Pour garantir le respect des horaires, la plupart des autres types de mesures devront aussi être réalisées. Seules les mesures nécessitant une procédure plus longues seront réalisées d'ici 2015 au plus tard.

Appel d'offres pour les prestations du présent préavis (sous réserve de l'obtention des crédits d'étude)	Novembre 2011 – Janvier 2012
Participation à l'élaboration du crédit cadre cantonal pour le financement des mesures hors localité	Novembre 2011 – Décembre 2011
Adjudication par le COPIL transports publics et délai de recours	Février 2012
Etudes de projet définitif des mesures 2012-2014	Mars 2012 – Mai 2012
Dépôt d'un préavis au Conseil intercommunal pour le financement de la part régionale pour la réalisation des mesures 2012-2014	2 Mai 2012
Décision du Conseil intercommunal pour l'utilisation du fonds TP affecté pour la réalisation des mesures	20 Juin 2012
Mise à l'enquête, mise en soumission, recherche des financements communaux pour les mesures 2012-2014	Mai 2012 – Juillet 2012
Phase de travaux	Dès Août 2012

5. Financement

5.1 Etude de projet définitif des mesures de priorisation bus 2012-2014 et étude d'avant-projet définitif des mesures 2015

Comme prévu dans le préavis 60-10 (réorganisation et financement des transports publics régionaux), le coût des études pour les mesures d'amélioration des transports publics est partagé entre :

- 1/3 la commune territoriale
- 1/3 les communes rattachées à la ligne de bus concernée par la mesure
- 1/3 le Conseil régional par le fonds TP affecté

Le projet définitif pour les mesures 2012-2014 étant la dernière phase d'étude avant la réalisation, c'est la dernière fois que cette clé de répartition est utilisée pour les mesures 2012-2014. Les communes seront renseignées sur leur participation spécifique.

Le coût des honoraires pour les études de projet définitif et d'avant-projet définitif ont été estimés par lot sur la base de la norme SIA 103 et sont reportés dans le tableau ci-dessous :

Lot	1	2	3	Total
Estimation de l'étude de projet définitif des mesures 2012-2014	65'000.-	130'000.-*	80'000.-	275'000.-
Estimation de l'étude d'avant-projet définitif des mesures 2015	40'000.-	20'000.-	55'000.-	115'000.-
Sous-total	105'000.-	150'000.-	135'000.-	390'000.-

* Y compris 15'000.- à charge de la Ville de Nyon pour les mesures urgentes utiles pour les lignes urbaines

Il s'agit donc d'appliquer la clé de répartition au total de CHF 390'000.- pour trouver la part de chacun (tableau ci-dessous). Il est proposé d'intégrer un montant pour traiter les questions de communication.

	Répartition	Communication (+10% environ)	Total
Communes territoriales	125'000.-	10'000.-	135'000.-
Intercommunalités de ligne TP	125'000.-	10'000.-	135'000.-
Région (fonds régional TP)	125'000.-	10'000.-	135'000.-
Ville de Nyon (part pour les mesures urbaines)	15'000.-	-	15'000.-
Total	390'000.-	30'000.-	420'000.-

A ce stade, le total du coût des mesures est estimé à 25.7 millions de francs ce qui est conforme à l'estimation faite dans l'étude de faisabilité et utilisée dans le préavis d'intention 60-10 pour la création du fonds régional TP affecté. Pour mémoire, concernant la réalisation des aménagements qui auront été retenus, le préavis 60-10 donne la règle suivante :

- 75 % Conseil régional et 25 % commune territoriale pour les aménagements d'intérêt régional
- 100 % commune territoriale pour les aménagements d'intérêt local

La participation de tiers (agglomération franco-valdo-genevoise, Etat de Vaud, etc.) viendra naturellement en déduction des montants supportés par les collectivités du district.

En tant que coordinateur de la démarche, il est proposé que le Conseil régional centralise la collecte des fonds des divers partenaires. Suite aux participations de chaque partenaire, la part du Conseil régional s'élèvera donc à CHF 135'000.- (TTC).

5.2 Accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics

Le financement du poste pour l'accompagnement opérationnel du programme TP, estimé forfaitairement à CHF 390'000.- pour le suivi général et intégrant les éventuels imprévus, est pris entièrement sur le fonds TP affecté.

6. Conclusion

Nous rentrons résolument dans une phase de concrétisation du programme de réorganisation des transports publics. La mise en place de l'offre ferroviaire des CFF en décembre 2012 nous oblige en quelque sorte à accélérer les travaux afin qu'une offre de rabattement TP soit mise en place à la même échéance. L'on voit au travers des 155 mesures qui sont identifiées qu'un nombre important de communes sont concernées directement. L'effort collectif que nous devons produire est considérable. Dans ce contexte un accompagnement opérationnel adéquat est indispensable.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°7-11 relatif à une demande de crédit de CHF 525'000.- décomposé comme suit :

- CHF 135'000.- pour la participation régionale à l'étude de projet définitif des mesures de priorisation bus 2012-2014 et étude d'avant-projet définitif des mesures 2015
- CHF 390'000.- pour l'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion&finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder le crédit de CHF 135'000.- pour la participation régionale à l'étude de projet définitif des mesures de priorisation bus 2012-2014 et étude d'avant-projet définitif des mesures 2015
- d'accorder le crédit de CHF 390'000.- pour l'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics

d'imputer le montant total de CHF 525'000.- sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 17 novembre 2011, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes :

- A – Tableau des mesures
- B – Cartes des lignes
- C – Extrait de la charte pour les transports publics